AVIVO suisse

association suisse de défense et de détente des retraités

Votations du 25 novembre 2018

Arrêté fédéral pour l'initiative « le droit suisse au lieu des juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) ».

L'AVIVO constate que l'emballage de cette initiative est trompeur : le contenu n'a rien à voir avec le titre. En cas d'adoption, les autorités suisses et les électeurs ne disposeraient d'aucune compétence supplémentaire. Car le programme caché de cette initiative est la volonté de saper la Convention européenne des droits humains (CEDH) signée par la Suisse avec 46 autres pays. Toute personne appartenant à une minorité sociale politique, religieuse, idéologique ou autre a un intérêt existentiel à refuser l'initiative. Il s'agit aussi d'une fragilisation de la sécurité du droit qui conduirait à enlever tout crédit à la fiabilité de la signature de notre pays.

L'AVIVO recommande de voter NON

Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales(LGPA). Base légale pour la surveillance des assurés.

Tout en étant favorable à la lutte contre les fraudes, qu'il s'agisse des impôts ou des assurances, l'AVIVO estime que la loi va beaucoup trop loin : les assureurs reçoivent un chèque en blanc pour des surveillances arbitraires permettant de violer massivement la vie privée des assurés en échappant à tout contrôle. Les moyens techniques pourront être utilisés pratiquement sans restriction et de façon bien plus intrusive que ce qui est autorisé à la police.

L'AVIVO recommande de voter NON

Lausanne, le 23 octobre 2018

Christiane Jaquet-Berger
Présidente

AVIVO suisse
60, av. de Béthusy 1012 Lausanne
www.avivo-ch.ch 079 449 46 61